



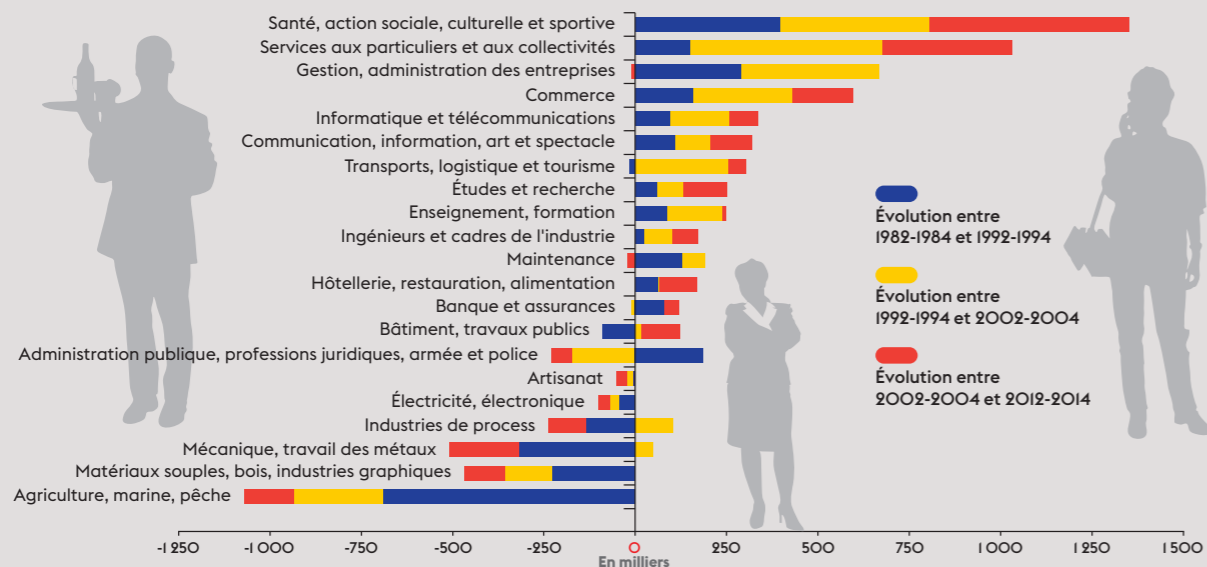
COMMENT ONT ÉVOLUÉ LES MÉTIERS EN FRANCE DEPUIS 30 ANS ?

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail vient de publier ses données sur l'évolution des métiers depuis les années 1980. "La progression des niveaux de formation a été plus rapide que la montée en qualification des emplois", écrit-elle.

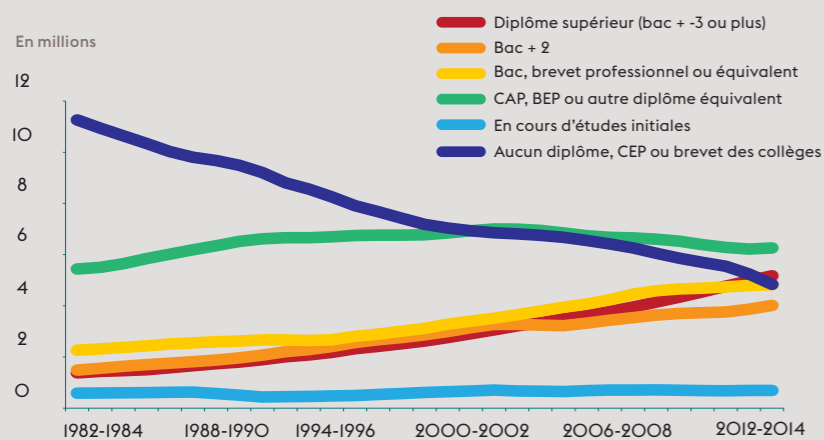
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques>

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR DOMAINE PROFESSIONNEL

Champ : actifs occupés de France métropolitaine.



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR NIVEAU DE DIPLÔME

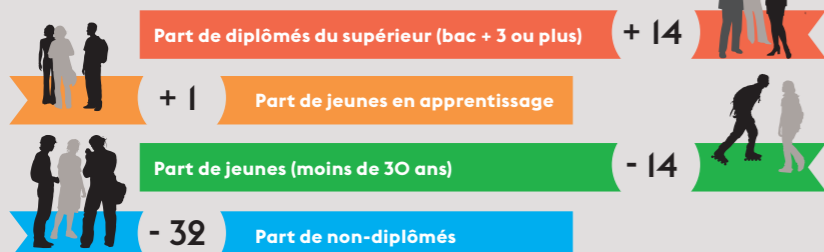


+ 3,4
MILLIONS, C'EST LA PROGRESSION DU NOMBRE DE PERSONNES EN EMPLOI EN FRANCE DEPUIS LES ANNÉES 1980 (25,8 MILLIONS ACTUELLEMENT).

77 %
EXERCENT DANS LE TERTIAIRE, CONTRE 65 % VOICI TRENTE ANS.

+ 247 000
C'EST LA PROGRESSION DE L'EMPLOI DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION.

ÉVOLUTION GLOBALE DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI ENTRE 1982-1984 ET 2012-2014 (EN %)



Lors de la célébration des 30 ans d'Erasmus le 9 janvier 2017 à Paris, avec notamment (à gauche) Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Myriam El Khomri, ministre du Travail, et Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale.

Le programme européen ERASMUS+ CÉLÈBRE 30 ANS DE SUCCÈS

Erasmus, l'emblématique programme européen de mobilité pour les jeunes, est né en 1987. Les célébrations de ses 30 ans ont été lancées le 9 janvier à Paris, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe. Mais depuis 2014, Erasmus a encore gagné en portée, en agrégeant plusieurs autres programmes européens liées à l'éducation et la formation. Sous son nouveau nom, "Erasmus+", il concerne désormais aussi la formation des adultes. Un volet qui ne peut que se développer.

3 RAISONS DE LIRE CES ARTICLES

- Un historique de ces 30 ans de succès
- Des actions qui vont au-delà de l'emblématique mobilité
- La "mobilité longue" des apprentis désormais à l'ordre du jour

TRENTE ANS APRÈS SA NAISSANCE, ERASMUS FAIT L'UNANIMITÉ

Le programme européen de mobilité s'est étoffé au fil des décennies. Il couvre désormais l'ensemble de la formation tout au long de la vie sous un intitulé unique : Erasmus+. Mais la mobilité dans la formation professionnelle reste à développer.

Marion Esquerré

Mélange des cultures, apprentissage des langues, cours à l'Université, échanges amoureux, "fiestas"... C'est ainsi que *L'Auberge espagnole*, le film du réalisateur

Cédric Klapisch, mettait en scène, voici quinze ans, des étudiants européens partageant leur quotidien à Barcelone.

"On peut dire que c'est ce film qui a fait connaître très largement le programme Erasmus, reconnaît Sébastien Thierry, directeur adjoint de l'agence Erasmus+ chargée de piloter le programme en France. Mais cette vision très sympathique d'Erasmus est une version un peu déformée de la réalité..."

C'est celle qu'utilisent notamment les quelques détracteurs du programme européen pour affirmer qu'il gaspillerait l'argent public (16,4 milliards pour la période 2014-2020) à payer du bon temps à des milliers de jeunes. Faux, rétorque Vincenzo Cicchelli, maître de conférences à l'Université Paris-Descartes (laboratoire Gemass-Sorbonne) : "Derrière un séjour Erasmus, il y a l'objectif fondamental de l'apprentissage d'une langue et, en général, un projet scolaire et/ou professionnel réfléchi."

Au-delà, Erasmus, c'est la "Bildung cosmopolite" (esprit cosmopolite), c'est-à-dire, explique le sociologue, "la formation de soi par la rencontre avec les autres, le fait de se socialiser peu à peu au contact de la différence culturelle". Un processus qui contribue à forger des "eurocitoyens" mobiles, principal objectif affecté à Erasmus lorsqu'il a été créé en 1987.



Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Myriam El Khomri, ministre du Travail, lors de la célébration des 30 ans d'Erasmus le 9 janvier 2017 à Paris.

Une naissance aux forceps

Trente ans plus tard, la philosophie d'Erasmus persiste, tandis que la politique de l'Union en faveur de la mobilité a élargi son action au-delà des seuls étudiants. Le pari n'était pourtant pas gagné d'avance. Au milieu des années 80, quand il est soumis aux États membres par la Commission européenne présidée par Jacques Delors, le projet de création d'Erasmus butte sur l'opposition des principaux pays de l'Union, y compris la France.

"L'éducation était encore une politique exclusive des nations, se rappelle Odile Quintin, présidente du Cercle Erasmus, le conseil d'orientation de l'agence Erasmus+ France. Les pays refusaient d'investir plus de 80 000 euros pour créer Erasmus. On a du mal à y croire aujourd'hui." Finalement, après de multiples tractations, la Commission européenne obtient un engagement supérieur et Erasmus voit le jour le 15 juin 1987.

Leonardo, Grundtvig et Comenius

Le programme Leonardo da Vinci pour les jeunes de la formation professionnelle n'est arrivé qu'en 1995. En réalité, il avait un ancêtre, le programme Petra, créé en 1988. "La formation professionnelle

3 QUESTIONS À

Sébastien Thierry, directeur adjoint de l'agence Erasmus+ France



"Deux tiers de mobilité, un quart de partenariats"

Quelles sont les actions soutenues par Erasmus+, au-delà de la mobilité ?

La mobilité (deux tiers des financements) correspond à ce que l'on appelle l'"action-clé 1" du programme. L'"action-clé 2" (un quart des financements) sert à développer des partenariats entre acteurs et établissements d'au moins trois pays, soit pour faire de l'échange de pratiques, soit, c'est plus complexe, pour mener des projets d'innovation dans l'ingénierie de formation. Cette action-clé est essentielle pour développer la mobilité, en particulier dans la formation professionnelle. En 2016, plus de 9 millions d'euros

lui ont été dédiés, contre 3,5 millions d'euros dans l'enseignement supérieur. Enfin, l'"action-clé 3" soutient les politiques publiques en faveur des réseaux et dispositifs qui permettent d'accompagner les deux premières.

À qui s'adresse le volet "formation professionnelle" d'Erasmus+ ?

Aux lycéens ou apprentis jusqu'au bac professionnel, aux élèves de l'enseignement adapté mais également, en France, aux stagiaires de la formation professionnelle. Ces derniers, souvent jeunes adultes et, donc, plus autonomes que les autres bénéficiaires de ce volet, partent

plusieurs mois et en emploi. C'est un véritable accélérateur d'insertion professionnelle, pour eux. Enfin, Erasmus+ finance la mobilité des personnels, formateurs et enseignants de la formation professionnelle.

En quoi la mobilité de ces derniers a-t-elle une importance ?

Ce sont de courts séjours, principalement d'observation. On compte sur le fait que ces personnels qui partent deviendront naturellement des porte-parole du programme, se montreront ouverts aux projets de mobilité des jeunes ou, au minimum, qu'ils ne dénigreront pas ce type d'expérience en disant : "C'est du tourisme". Car c'est tout sauf cela.

Propos recueillis par Marion Esquerré

était inscrite dans la politique commune dès les années 60, souligne Odile Quintin. Il existait donc déjà, même avant Petra, des collaborations européennes dans ce domaine." Le programme Leonardo, lui, se voulait l'égal d'Erasmus. Tout comme les programmes Grundtvig (lancé en 2000 pour les adultes en formation professionnelle) et Comenius (créé en 2002 pour l'enseignement primaire et secondaire). In fine, au mitan des années 2000, l'Europe conjugait mobilité et formation tout au long de la vie.



Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, lors du lancement d'Erasmus+, "le plus bel outil de la citoyenneté européenne", le 29 septembre 2014.

REPÈRES

QUEL IMPACT DE LA MOBILITÉ SUR L'INSERTION ?

À la demande d'Erasmus+ France éducation-formation, le Céreq a étudié l'accès à l'emploi des jeunes partis en mobilité encadrée (Génération 2010). Il en ressort qu'ils ont plus souvent que les autres une trajectoire d'accès durable à l'emploi. Ils accèdent également plus vite à un premier emploi. Cependant, insiste Emmanuel Sulzer, chercheur au Céreq, des biais statistiques existent : "Les séjours sont plus systématisés et encadrés dans les filières, voire les établissements qui, de toutes les façons, offrent déjà les meilleures conditions d'insertion. Par ailleurs, les élèves qui partent ne seraient-ils pas déjà mieux dotés que d'autres (milieu social, réussite scolaire...) face au marché du travail ? La mobilité est probablement un atout mais on ne peut pas statistiquement affirmer qu'elle est une cause de meilleure réussite."



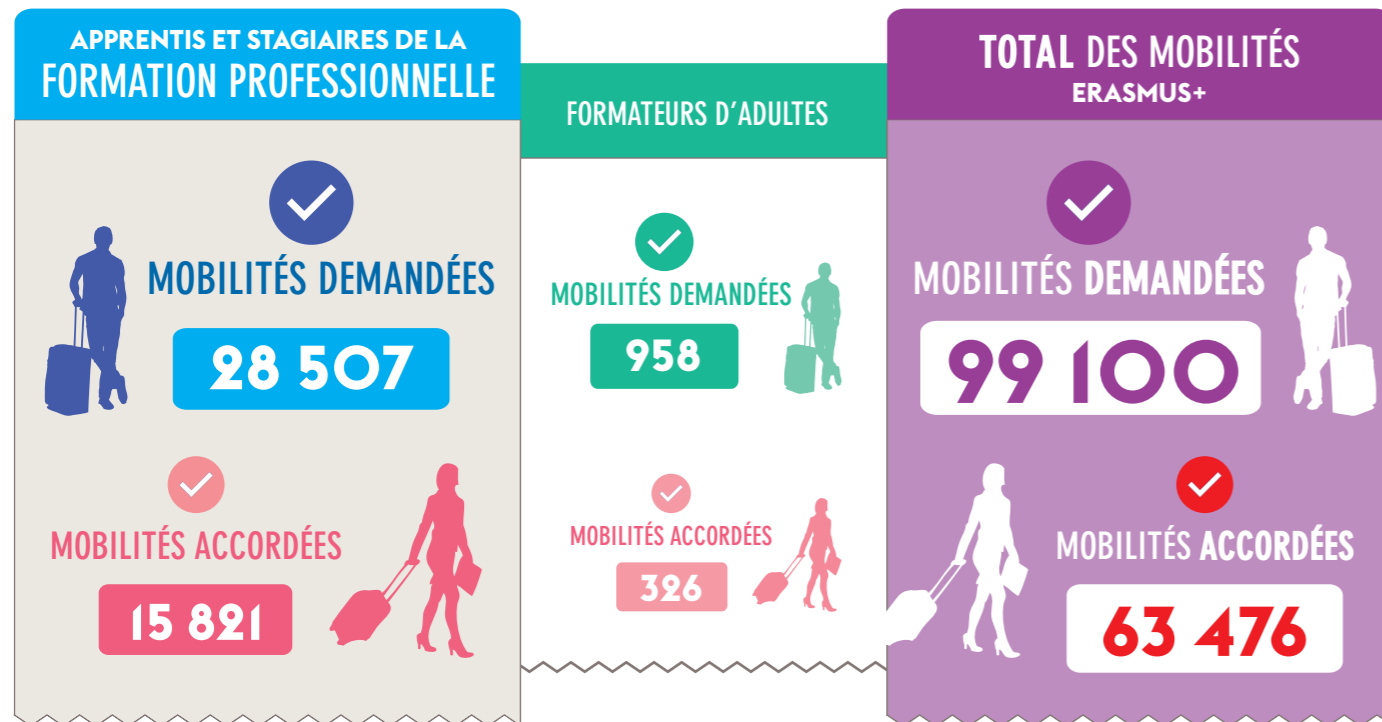
16,4

milliards d'euros pour la programmation 2014-2020.

+ D'INFOS

Les 30 ans d'Erasmus+ ont été célébrés le 9 janvier à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, à Paris. Voir dans ce numéro, page 23.

LES MOBILITÉS ERASMUS+ EN 2016 UN VOLET "FORMATION PROFESSIONNELLE" ENCORE À DÉVELOPPER



Le tournant de 2014

Une nouvelle étape est franchie en 2014, à l'occasion de la nouvelle programmation budgétaire. Elle est stratégique. L'ensemble des programmes de mobilité couvrant désormais tous les champs de l'éducation et de la formation, y compris de l'éducation dite "informelle" deviennent les volets d'un dispositif unique, Erasmus+.

"Erasmus est une marque renommée, explique le directeur adjoint de l'agence française. L'objectif

est que cette notoriété bénéficie aux autres programmes." Parallèlement, l'Union européenne a renforcé sa politique en investissant 16,7 milliards d'euros dans la programmation 2014-2020, soit 40 % de plus que le précédent budget sexennal. Cependant, ce budget ne suffit pas à répondre à la demande. Pour l'année 2016, il a couvert seulement 60 % des financements demandés. Dans ce contexte, la programmation 2014-2020 doit relever un défi, celui de développer la mobilité dans la formation professionnelle.

En trente ans, sur 5 millions de personnes parties avec les programmes européens de mobilité, on compte 3,3 millions d'étudiants. En France, plus d'un million de personnes en ont bénéficié, dont 600 000 lycéens professionnels, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle (demandeurs d'emploi). Le bénéfice de la politique européenne de mobilité reste donc largement déséquilibré.

"En France en particulier, il y a une vraie césure entre enseignement supérieur et formation professionnelle et cela se traduit aussi dans l'accès à la mobilité européenne, regrette Odile Quintin. La réunion de ces deux publics dans un programme unique doit nous aider à résorber ces écarts."



Le budget "jeunesse" européen pour 2017 paraphé, le 1^{er} décembre dernier au Parlement de Strasbourg.

© Parlement européen

POUR QUE MOBILITÉ ET APPRENTISSAGE SE CONJUGUENT ENFIN

Considérés comme deux solutions-clés du problème du chômage des jeunes en Europe, apprentissage et mobilité font l'objet d'une politique européenne volontariste. Les obstacles sont encore nombreux, aussi bien chez les jeunes que dans le tissu économique et le secteur de la formation professionnelle.

Marion Esquerré



Les établissements engagés doivent disposer d'un réseau d'entreprises susceptibles d'accueillir des apprentis étrangers"

Les chiffres le montrent : Erasmus+ ne rencontre pas le même succès auprès des apprentis que des étudiants, en particulier en longs séjours. Le degré de maturité, l'autonomie ou la maîtrise de langue jouent leur rôle. Les établissements de formation préfèrent organiser des séjours en groupe et de courte durée, rarement plus de quatre semaines.

Autre réalité, souligne Odile Quintin, présidente du Cercle Erasmus, "ils sont souvent issus des catégories socio-professionnelles les moins élevées et, culturellement, moins enclins à bouger". Enfin, les bourses versées aux jeunes en mobilité par le programme Erasmus sont conçues comme une contribution qu'il faut avoir les moyens de compléter.

Toutefois, les principaux obstacles à la mobilité des apprentis résident ailleurs. "Les employeurs n'apprécient pas beaucoup de « lâcher » leurs

apprentis en cours de contrat, constate Christiane Desmontès, présidente de la Fédération des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation (Freref). Il y a un changement de mentalité à opérer, mais surtout, des verrous administratifs à lever pour faciliter ces allers-retours."

Lever des verrous

La Freref souhaite la création de plateformes régionales réunissant tous les acteurs de l'apprentissage et de la mobilité, capables de sensibiliser le tissu économique et de soutenir dans leur démarche les entreprises qui s'ouvrent à la mobilité. Elles seraient un appui aux établissements de formation qui, de par leur petite taille et leur éparpillement sont rarement outillés pour créer, comme l'ont fait depuis longtemps les Universités, les partenariats européens indispensables à la mobilité de leurs jeunes en formation.

"Comment faire en sorte que toutes les typologies de mobilité soient prises en compte, y compris des mobilités longues ? Une réflexion est en cours sur des curricula, comme dans l'enseignement supérieur, pour une reconnaissance par tous les acteurs de ces formations", indique Laure Coudret-Laut, directrice de l'agence Erasmus+ France éducation-formation.



Laure Coudret-Laut, directrice de l'agence Erasmus+ France éducation-formation.



36

centres de formation en Europe sont concernés par l'expérimentation de mobilité longue des apprentis.

Un groupe de bénéficiaires d'Erasmus.



●●● Le système européen de "crédits"

La réussite d'Erasmus dans l'enseignement supérieur réside en effet dans l'instauration en 1989 du système européen de crédits ECTS (*European credits transfer scale*), un système de reconnaissance mutuelle basé non pas sur le contenu, mais sur le volume horaire des unités d'enseignement. Puis, les Universités ont adopté le découpage licence-master-doctorat. "Il fallait qu'il existe déjà une confiance a priori entre les acteurs pour qu'une telle harmonisation soit possible. Cette confiance existe depuis longtemps car le monde universitaire possède une forte culture de l'échange international construite peu à peu depuis le Moyen-Âge, analyse Sébastien Thierry. On est loin de cela dans la formation professionnelle."

En 2009, celle-ci s'est toutefois dotée d'un système équivalent, l'Ecvet (*European credit system for vocational education and training*). Il ne s'appuie pas sur des volumes horaires, mais sur un cadre européen de certifications non contraignant, que la plupart des États ont adopté. La France a revu son propre cadre à la lumière de ce support. "Ce système décrypte les acquis d'apprentissage, en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences nécessaires à l'obtention d'une certification donnée", explique Odile

Quintin. Les contenus des formations ne sont donc pas ignorés, comme dans le système universitaire où cette fameuse "confiance a priori" entre les acteurs a permis de passer outre. Mais ce système permet malgré cela de ne pas buter sur la recherche complexe d'équivalences entre diplômes nationaux, tout en démontrant qu'il existe de nombreux points communs dans les apprentissages. Pour autant, son appropriation complète par les acteurs économiques et de formation réclamera encore du temps.

Pour la "mobilité longue" des apprentis

C'est dans ce contexte général et pour accélérer cette évolution que le Parlement européen a voté, en octobre 2015, le financement d'une expérimentation en faveur de la mobilité longue des apprentis.

Une enveloppe de deux millions d'euros a été débloquée pour financer pendant deux ans un large partenariat entre 36 centres de formation européens – dont 16 français. "Les établissements engagés doivent disposer d'un réseau d'entreprises susceptibles d'accueillir des apprentis étrangers, de mettre en place des cours de langue renforcé, de travailler ensemble les contenus de leurs formations, etc.", résume Jean Arthuis, député français à l'origine du projet. C'est une démarche très pragmatique."

Cet "Erasmus des apprentis" s'appuie également sur l'expertise de son réseau pour réfléchir aux moyens de déserrer les freins de la mobilité longue avec, en ligne de mire, l'élaboration d'un statut européen des apprentis.

Malgré un démarrage très difficile, la Commission européenne a été suffisamment convaincue par le projet pour décider en décembre de pérenniser ce dispositif. À l'issue de l'expérimentation, il passera donc sous la gestion des agences nationales Erasmus+.

Lors de la Conférence internationale Erasmus+, les IO et le 11 octobre 2016 dans l'hémicycle du Conseil régional de Grand Est, à Strasbourg, autour de nombreux porteurs de projets.



Résorber le chômage de longue durée : l'expérimentation territoriale P. 15

"Réseaux sociaux massifs d'apprentissage" : Mooc et dispositif tutoral P. 16

Loi Travail : la formation initiale des "inspecteurs du travail stagiaires" P. 17



Romain Pigeaud juriste à Centre Inffo

EXPERTISE



Résorber le chômage de longue durée L'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE

3 ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU FONDS NATIONAL D'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE

L'Association gestionnaire du fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée est financée par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ou groupes de collectivités territoriales participant à l'expérimentation, et par tous autres organismes publics et privés volontaires. L'embauche par l'entreprise de personnes dans le cadre de l'expérimentation ouvre droit à une "contribution au développement de l'emploi", qui est attribuée par l'association gestionnaire. Une convention est signée avec l'entreprise qui fixe le nombre maximal de salariés exprimé en équivalents temps plein couverts par la contribution. L'arrêté vient donc fixer la participation de l'État par personne embauchée.

1 RECRUTEMENTS PAR DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une expérimentation, portée par la loi 2016-231 du 29 mars 2016 doit permettre de tester pendant cinq ans le recrutement de demandeurs d'emploi de longue durée, en CDI, rémunérés au Smic, par des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sur dix "micro-territoires". Deux sites internet ont été créés à cette occasion : "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" : <http://etclcd.fr>. Il présente le financement, l'appel à candidatures, la carte des territoires habilités, les textes de référence. Le second site est disponible à l'adresse www.zerochomeurdelongueduree.org.

2 LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT

Un arrêté publié au Journal officiel le 10 janvier 2017 complète le décret publié le 28 juillet 2016 concernant l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Il fixe la participation de l'État à son financement au titre de 2017. En pratique, elle est fixée à 10% du montant brut horaire du salaire minimum de croissance, appliqué au nombre d'équivalents temps plein embauchés par les entreprises. Lesquelles doivent être conventionnées avant le 31 décembre 2017 dans le cadre de cette expérimentation.